

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 juin 2023

VISANT À AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS PAR L'ENGAGEMENT TERRITORIAL DES
PROFESSIONNELS - (N° 1175)

SOUS-AMENDEMENT

N ° AS771

présenté par
M. Peytavie

à l'amendement n° AS729 de M. Valletoux

ARTICLE 3

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.